



PROCES-VERBAL SOMMAIRE
De la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23

présents : 20

votants : 23

L'an deux mille quatorze, le 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion située 3 chemin de Marcilly, sous la présidence de Monsieur JEANDIN Yves, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2014.

PRÉSENTS : AUBERGER Dominique, ARRIGONI Gilbert, BALME Dominique (pouvoir d'Anouk MEYSSELLE), BONIN Luc, BOUCHET David (pouvoir de Marie-José CANIZARES), CELEYRON Isabelle, CLAUCIGH Christophe (pouvoir de Philippe LUCET), COQUAND Sandrine, COMBE Marie-Christine, DUMORTIER André, DUFOURNEL Madeleine, GALAUP Séverine, GOUDET Pierre-Arnaud, GRANGE Jean-Claude, JANVIER Christophe, JEANDIN Yves, LOPEZ Jean-Michel, PREVOST Chantal, RITTER Philippe, TOUSSAINT Françoise.

ABSENTS EXCUSES : CANIZARES Marie-José (pouvoir à David BOUCHET), LUCET Philippe (pouvoir à Christophe CLAUCIGH), MEYSSELLE Anouk (pouvoir à Dominique BALME).

SECRÉTAIRE ÉLUE : PREVOST Chantal.

DIFFUSION :

Membres du Conseil Municipal

Secrétariat Mairie.



- 1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance,**
- 2 Approbation du précédent compte-rendu,**
- 3 Introduction de la séance par le Maire,**
- 4 Mise en œuvre de la Métropole de Lyon,**
- 5 Convention avec le Grand Lyon pour nettoyage et viabilité hivernale,**
- 6 Décision modificative n°5 au BP 2014,**
- 7 Point sur la thématique des déplacements : A89, SYTRAL,**
- 8 Retour d'information sur les conseils d'écoles,**
- 9 Travaux des commissions municipales,**
- 10 Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la présence de M. DAUVERGNE, correspondant du Progrès.

Présence de cinq personnes dans le public, Monsieur le Maire précise qu'elles ne pourront intervenir que si elles en font la demande et si cette demande est accordée, une interruption de séance sera alors demandée à l'assemblée.

1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20 h 35 et Monsieur le Maire demande la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Chantal PREVOST en qualité de secrétaire.

2 Approbation du précédent compte-rendu,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le précédent compte-rendu de la séance du 20 octobre 2014.

Monsieur Philippe RITTER demande la modification suivante mentionnée au point n°10 Travaux des Commissions

Philippe RITTER **Transports**

La Région Rhône-Alpes **étudiera** en 2015 des travaux pour l'amélioration de desserte sur cette ligne dans le contrat d'objectif signé avec Réseau Ferré de France (En lieu et place de **programmera**)

Monsieur Gilbert ARRIGONI demande la modification suivante mentionnée au point n°10 Travaux des Commissions

Gilbert ARRIGONI **SYDER**

En cas de constatation de problèmes sur le réseau d'éclairage public, il est nécessaire de prendre contact en semaine avec le Secrétariat Mairie pour signalement ou sur le portable personnel de l' élu pour les membres du Conseil. (Suppression de la mention « **élu d'astreinte le week-end** »)

Après modifications prises en compte par la Secrétaire de séance, le compte rendu- du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 Introduction de la séance par le Maire,

Ce Conseil est placé principalement sous le signe de **l'information**.

Information en direction des élus :

Une information institutionnelle sur l'évolution du Grand Lyon et sa prochaine transformation en Métropole, avec présentation au point suivant de la transformation du Grand Lyon en Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015, la question de la gouvernance et de la représentation des Communes au sein de la future instance politique et le découpage en 14 circonscriptions pour l'élection des 162 conseillers métropolitains à l'horizon 2020.

4 Mise en œuvre de la Métropole de Lyon,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les évolutions de la Communauté Urbaine de Lyon au 1^{er} janvier 2015 issues de la loi MAPAM du 27 janvier 2014 qui crée la Métropole de Lyon en tant que nouvelle collectivité territoriale à statut particulier disposant de compétences propres selon le principe de la clause de compétence générale.

La Métropole de Lyon est issue de la fusion des 59 Communes membres et de la partie du Département du Rhône correspondant au territoire de la Communauté Urbaine.

Il coexistera au 1^{er} janvier 2015 sur le territoire actuel du Rhône deux collectivités territoriales : la Métropole de Lyon et le Nouveau Rhône sur le reste du territoire.

Deux enjeux majeurs pour cette Métropole : renforcer l'attractivité de l'agglomération lyonnaise et construire une métropole de proximité pour rendre plus lisible l'action locale de la collectivité.

Les compétences de la Métropole présentées par le Maire seront celles exercées actuellement par le Grand Lyon auxquelles viendront s'ajouter les compétences départementales en matière de Développement Economique, de Cadre de Vie et de Solidarité.

Le transfert de compétences passera par un transfert de personnel du Département vers la Métropole afin d'assurer la continuité du service public. Un déploiement des nouvelles compétences se fera également en association avec les Communes membres.

Cette nouvelle collectivité sera dotée d'une organisation politique avec une assemblée délibérante ou Conseil de la Métropole composée de 162 conseillers métropolitains et un exécutif ou Commission permanente élue par le Conseil de la Métropole et composé des vice-présidents et des conseillers délégués

Le partenariat avec les Communes membres sera poursuivi notamment avec le renforcement des Conférences territoriales des Maires et la création d'une Conférence métropolitaine des Maires qui sera chargée d'élaborer avant le 1^{er} juin 2015 le Pacte de Cohérence métropolitain entre la Métropole et les Communes membres.

5 Convention avec le Grand Lyon pour nettoyage et viabilité hivernale,

Monsieur Le Maire expose au Conseil que lors de son adhésion au Grand Lyon la Commune de Lissieu a passé le 13 février 2011 une convention d'exploitation de service en matière de proximité pour la compétence nettoyage et viabilité hivernale. L'objectif étant d'assurer un meilleur service de proximité par les services municipaux avec pour corollaire une compensation financière par le Grand Lyon.

Ladite convention s'inscrit dans un souci d'organisation de la gestion du service de nettoyage et de viabilité hivernale de la voirie classée dans le domaine public communautaire sur le territoire de la commune de Lissieu.

Elle a pour objectifs de conserver la mutualisation des activités de nettoyage et de viabilité hivernale avec d'autres missions réalisées par les agents de la commune de Lissieu. Cette mutualisation, existante avant l'intégration de Lissieu au sein du Grand Lyon, permet une optimisation des moyens par polyvalence des agents.

La convention 2011-2014 avait également pour but d'expérimenter la mise en œuvre du principe de subsidiarité entre le Grand Lyon et une Commune membre pour la réalisation du service de nettoyage et de viabilité hivernale.

Un bilan annuel d'activité a été établi par la Commune permettant aux services du Grand Lyon de verser la compensation financière correspondante.

A l'issue de cette première convention, le bilan de l'expérimentation est positif et justifie donc la poursuite de ce dispositif. Il convient donc de conventionner de nouveau avec le Grand Lyon pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 afin de poursuivre le service de proximité.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'exploitation de service en matière de nettoyage et de viabilité hivernale entre le Grand Lyon et la Commune de Lissieu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

6 Décision modificative n°5 au BP 2014,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que la répartition des crédits budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement a été adoptée par délibération du 17 mars 2014, avec notamment la création des opérations au BP 2014.

Toutefois, il convient d'effectuer les inscriptions et ouvertures de crédits budgétaires suivants :

- Constatation de recette d'investissement supplémentaire à l'article c/1641 pour un montant de 500 000 € consécutivement à la réalisation d'un emprunt pour finaliser le financement de l'opération n°9005 « extension et réhabilitation Mairie » et augmentation de dépenses d'investissement pour le même montant à l'article c/2313 de l'opération précitée.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires en section d'investissement telles que présentées Maire et autorise le Maire à procéder aux régularisations nécessaires par décision modificative n°5 au BP 2014.

7 Point sur la thématique des déplacements : A89, SYTRAL,

Monsieur Philippe RITTER, 5^{ème} Adjoint au Maire présente les informations en matière de politique des déplacements et fait un point de situation sur les dossiers suivants :

Déplacements pédestres : des cartes isochrones seront mises en ligne début 2015 sur le site Internet pour présenter le temps de marche des différents bâtiments publics et lieux de vie vers les différents quartiers et hameaux de la Commune

Déplacements en bus : le SYTRAL, autorité organisatrice des transports dans l'agglomération lyonnaise a annoncé la suppression de la vacation de 17h30 de la ligne JD30 à la rentrée et la suppression de la ligne JD306 à l'horizon 2017 en raison de l'insuffisance de fréquentation des lignes par les scolaires. La Commune s'est mobilisée auprès du Président du SYTRAL pour demander le maintien de ces lignes avec des aménagements horaires qui correspondraient aux heures de fin de cours des collégiens.

En outre, la municipalité a proposé un changement d'itinéraire de la ligne 61 en empruntant l'avenue de Montlouis au lieu de l'avenue Lannessan à Champagne au Mont d'Or. Cela permettrait, sans augmentation de coût pour le SYTRAL, de desservir le collège Rameau (un arrêt de bus existe déjà à ce niveau) et la clinique de la Sauvegarde qui est le pôle sanitaire de référence pour Lissieu et qui n'est actuellement pas desservi par les transports en commun.

La Commune a également fait part au SYTRAL des problèmes de cadencement des lignes régulières (21 et 61) vers Lyon ou depuis Lyon, qui posent des problèmes aux lissillois et salariés pour se rendre vers les zones de bassin d'emploi. Il a été demandé au SYTRAL, pour y pallier en partie, de prolonger la ligne 21 pour un terminus à Montluzin et desservir les secteurs de La Bûchette, Montvallon et Montluzin

Déplacements en train : bien que le trafic de voyageur ait repris sur les lignes de l'ouest, le service n'est pas encore satisfaisant en termes d'offre au niveau de Lissieu. La SNCF a procédé à une étude sur le deshunting. Les travaux recommandés, initialement prévus en 2015, sont reportés pour des raisons budgétaires par VFF. Une étude sur la mise à deux voies du tunnel des deux Amants a été lancée. Ces deux opérations sont nécessaires pour une amélioration sensible de la desserte par la ligne Saint-Paul / Lozanne.

Déplacements routiers : par arrêté préfectoral du 16 octobre 2014, il est ouvert une enquête parcellaire relative au projet de liaison autoroutière A89/A6 sur le territoire des Communes de Dardilly, La Tour de Salvagny, Limonest et Lissieu qui se déroulera du 17 novembre 2014 au 19 décembre 2014.

Monsieur Serge ARVEUF désigné commissaire enquêteur sera présent dans les 4 Mairies pour recevoir le public et consigner les observations dans le registre ouvert à cet effet. Les permanences à Lissieu auront lieu le samedi 22 novembre de 9 heures à 12 heures, le mardi 9 décembre de 8 heures 30 à 11 heures 30 et le jeudi 18 décembre de 13 heures 30 à 16 heures 30

Par ailleurs, la Commune de Lissieu a demandé à APRR, concessionnaire désigné par l'Etat, des précisions sur les mesures compensatoires qui restent en attente de confirmation, notamment en matière de compensation environnementales. La municipalité est particulièrement attentive à la performance attendue du merlon anti-bruit prévu au Bois Dieu, au maintien des circulations et à la pertinence, y compris en terme de viabilité économique des entreprises, des expropriations en cours.

Enfin, la DREAL a remis les études de trafic routier effectué sur la RD 489 et l'autoroute A6 au niveau de la Porte de Lyon. Entre l'été 2012 et l'été 2013, le trafic routier est en progression de 9 185 véhicule/j sur la RD 489, soit +41% et en progression de 18 000 véhicule/j sur la N6 à la porte de Lyon soit +45%. Ceci valide les craintes maintes fois exprimées sur les perturbations générées par la mise en service de l'A89.

8 Retour d'information sur les conseils d'écoles,

Madame Sandrine COQUAND, 4^{ème} Adjointe au Maire présente au Conseil le compte-rendu des premiers conseils d'écoles des groupes scolaires de Montvallon qui s'est tenu le 10 novembre 2014 et de Bois Dieu qui s'est tenu le 13 novembre 2014

Vote des règlements :

Quelques changements cette année, il a fallu modifier les horaires de classe. Peu de points ont changé, si ce n'est l'article 2.3 qui concerne les horaires et les Activités Pédagogiques Complémentaires.

Ces APC s'inscrivent dans l'ensemble des mesures qui doivent contribuer à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la réussite de tous les élèves, en donnant à chacun la possibilité de maîtriser les savoirs fondamentaux et de s'épanouir socialement et personnellement. Chaque enseignante dispense cette activité durant la semaine à hauteur d'une heure aux élèves ayant un besoin particulier, soit pour les maternelles sous forme d'ateliers, soit sous forme d'aide personnalisée.

Demandes de travaux :

Un certain nombre de travaux d'entretien sont listés au cours de la réunion préparatoire à ces conseils, et l'équipe du CTM gère les interventions, des demandes d'investissements sont également formulées, et rentreront dans le montage financier du budget 2015, comme la poursuite de l'aménagement du numérique dans les deux écoles (TBI/TNI), le renouvellement des articles de motricité dans la salle dédiée à ce domaine pour Bois Dieu par exemple.

Projets des écoles :

* MONTVALLON : Projet sécurité routière, Projet Citoyenneté, Projet Danse, projet de classe transplantée à Paris, projet Intervenant Kappla

* BOIS DIEU : Projet sur la mer et le monde et la nature, Projet « Nettoyons la nature », Semaine du goût, Projet Rallye Maths (cycle 3 CM1-CM2), Projet Gazette de l'école, Projets Marché de Noël, Projet classe verte à l'étude.

Lien écoles/collège :

Il existe depuis deux ans une volonté nationale de lier les écoles et leur collège de secteur afin que les enseignants du 1^{er} degré et ceux du 2nd degré partagent des points de vue, des projets ; échangent sur des attentes pédagogiques, sur les élèves (particulièrement ceux en difficulté) et que les élèves de cm2 découvrent leur collège, son fonctionnement, certains professeurs avant l'entrée en 6^{ème} qui est une étape importante pour un enfant.

Concernant plus particulièrement la liaison des écoles de Lissieu et le collège JP Rameau à Champagne, il peut être fait deux constats :

1 - Chaque année on ne compte que peu d'élèves dont les familles décident de faire poursuivre la scolarité de leur enfant à JP Rameau. Pour la rentrée 2015 : prévision de 2 élèves sur 17 pour le groupe scolaire de Montvallon et AUCUN enfant pour le groupe scolaire de Bois Dieu.

2 - Les deux écoles de Lissieu sont les écoles les plus éloignées géographiquement du collège ; ce qui rend compliqué voire impossible des rencontres d'élèves / collégiens durant l'année de Cm2.

Rythmes Scolaires- TAP pour les classes d'élémentaires :

<p>THEMES DES ATELIERS Atelier Des P'tits doigts, Initiation sportives et rythmiques, Nature « des animaux pour mieux vivre ensemble », Sécurité Citoyenneté....</p>
<p>DESSIN-ARTS GRAPHIQUES COUTURE TIR À L'ARC AIKIDO INITIATION JUDO - PONCTUEL TENNIS MULTISPORTS DANSE BRICOLAGE – FONDATION DE France – NATURE JEUX DE SOCIETE (CUISINE / PROJET 2015) ORIGAMI – CYCLE VENT SECURITE - CITOYENNETE</p>

Enfin les **Fêtes des écoles** auront lieu le 20 juin 2015 pour le groupe scolaire de Bois Dieu et le 27 juin 2015 pour le groupe scolaire de Montvallon.

9 Travaux des commissions municipales,

Christophe JANVIER

Développement économique/Communication

En lien avec l'ADPM et les services du Grand Lyon, un questionnaire sera adressé aux lissillois et aux forains sur leurs attentes en matière de développement d'un marché à Lissieu.

En cours, développement d'activités privées de commerces et services sur la zone Nord de la Commune et ZI de Braille.

Bulletin Municipal : important travail de finalisation des articles et des rubriques pour une parution avant fin d'année 2014.

Le site Internet sera opérationnel fin janvier 2015.

En cours réflexion, projet de refonte de la Brève mensuelle avec nouvelle communication en 2015

Madeleine DUFOURNEL

Relations avec la population

Les associations communales pourront communiquer via le panneau lumineux situé dans l'échangeur de Bois Dieu.

A compter du 1^{er} décembre 2014, les horaires d'accueil téléphoniques seront alignés sur ceux de l'accueil physique en semaine

Pierre-Arnaud GOUDET

SIVU de Gendarmerie

Information suite au Conseil syndical du SIVU porteur de la gendarmerie de Limonest.

Les services de gendarmerie rappellent les consignes de vigilance à l'approche des fêtes de fin d'année. En cas de constatation de véhicules suspects ou de personnes faisant des repérages, il est nécessaire de contacter la Brigade de Gendarmerie de Limonest

Christophe CLAUCIGH

Culture

La commission culture se réunira le 27/10/14 au Lissiac.

Le taux de remplissage des spectacles vivants est supérieur à 60% pour l'ensemble des spectacles de cette saison 2014-2015. Le dernier spectacle vivant s'est produit à guichet fermé.

Les groupes de travail se réuniront pour préparer le fête du court métrage qui aura lieu le 21 décembre 2014 et la fête des talents locaux programmée en 2015.

Jean Claude GRANGE

SMMO

Présentation détaillée et commentée du projet de sentiers thématiques et des circuits de découvertes en lien avec le Syndicat Mixte des Monts d'Or, une plaquette sera disponible en Mairie prochainement.

Présentation de l'avancement des travaux de rénovation de la glacière de Bois Dieu, le chantier avance et Monsieur le conseiller municipal remercie les bénévoles qui viennent travailler sur le chantier.

10 Questions diverses

Yves JEANDIN

Attribution d'une aide exceptionnelle à l'APE de Montvallon

Monsieur le Maire informe le Conseil que par décision de la Municipalité il a été donné un accord de principe au Président de l'Association des Parents d'Elèves de Montvallon pour une participation financière exceptionnelle permettant de couvrir une partie des frais de location de deux blocs sanitaires lors du Vide Grenier annuel pour assurer la salubrité publique aux abords de la manifestation organisée par l'association en septembre 2014.

Consécutivement à cet accord de principe, l'association ayant supporté dans un premier temps les frais de location, et sur la base d'une facture d'un montant de 288,00 € TTC, il est proposé au Conseil de prendre en charge à hauteur de 50 % le coût de cette location et d'attribuer une aide de 144,00 €.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au versement de l'aide exceptionnelle pour un montant de 144,00 € à l'APE de Montvallon, montant prélevé sur les crédits budgétaires inscrits à l'article c/6574 du Budget Primitif 2014.

Dates à retenir :

- Assemblée générale de l'ASCMO le 21/11/14 au Lissiac,
- Bourse aux jouets organisée par l'APE de Montvallon le **23/11/14** au Lissiac,
- Vente d'huitres organisée par l'ASCMO Basket le **30/11/14** devant le Café de la Mairie,
- Spectacle vivant le **30/11/14** au Lissiac (complet),
- Marché de Noël organisé par le Sou des Gones de Bois Dieu le **06/12/14** et vente de sapins de Noël organisé par l'APE de Montvallon le **06/12/14** au parc de Montvallon,
- Défilé aux lampions le **08/12/14** organisé par l'APE de Montvallon,
- Tarot des classe an 5 le **14/12/14**,
- Fête du court métrage le **21/12/14** au Lissiac,
- Vœux du Maire le **10/1/15** à 19 heures au Lissiac

Date des prochaines séances du Conseil Municipal

- **Mardi 18 novembre 2014 à 20 heures 30,**
- **Mardi 16 décembre 2014 à 20 heures 30,**

Dates des Conseils Municipaux 2015 ou Commissions Municipales

- ✓ Lundi **19 janvier 2015** à 20 heures 30
- ✓ Lundi **02 février 2015** à 19 heures 30 (Commission Finances – subventions aux associations)
- ✓ Mardi **24 février 2015** à 20 heures 30 *➔ **conseil de Communauté le 23/02/15**
Conseil municipal décalé en raison de la 2^{ème} semaine des vacances de Février
- ✓ Lundi **02 mars 2015** à 19 heures 30 (Commission Finances – fonctionnement 2015)
- ✓ Lundi **16 mars 2015** à 19 heures 30 (Commission Finances – investissement 2015)
- ✓ Lundi **30 mars 2015** à 20 heures 30 (Vote du Budget notamment)
- ✓ Lundi **27 avril 2015** à 20 heures 30
Conseil municipal décalé en raison de la 2^{ème} semaine des vacances de Pâques
- ✓ Mardi **26 mai 2015** à 20 heures 30 *➔ **Pentecôte lundi 25 mai 2015 Férié**
- ✓ Lundi **22 juin 2015** à 20 heures 30
- ✓ Lundi **20 juillet 2015** à 18 heures 30
- ✓ Mardi **22 septembre 2015** à 20 heures 30 *➔ **conseil de la Métropole le 21/09/15**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00